RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

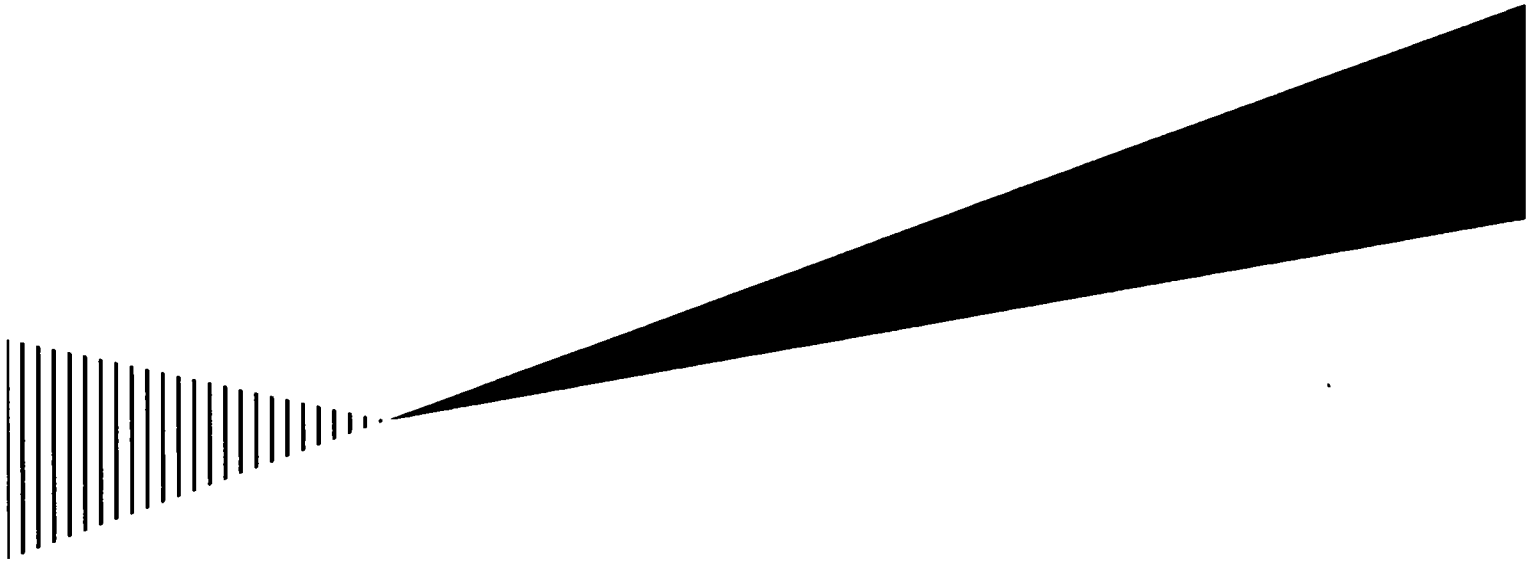
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00687
Numéro SIREN : 479 752 131
Nom ou dénomination : ARYZTA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2023 sous le numéro de dépôt 764

23S464

REÇU LE
8 FEV. 2023
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :



Aryzta France

Exercice clos le 31 juillet 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Aryzta France

Exercice clos le 31 juillet 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Aryzta France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aryzta France relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er août 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Patrick Cassoux

SAS ARYZTA FRANCE
77164 Ferrières-en-Brie

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/07/2022 12			Exercice N-1 31/07/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 182 560. 37	939 158. 28	243 402. 09	204 085. 76	39 316. 33	19. 26
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles				45 715. 00	45 715. 00-	100. 00-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	35 551. 00	35 551. 00		9 489. 00	9 489. 00-	100. 00-
	Autres immobilisations corporelles	33 709. 16	8 574. 35	25 134. 81	17 528. 82	7 605. 99	43. 39
	Immobilisations en cours				11 351. 98	11 351. 98-	100. 00-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	25 948 345. 83	1 719 866. 00	24 228 479. 83	23 940 919. 83	287 560. 00	1. 20
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	5 000. 00		5 000. 00		5 000. 00	
	Prêts	26 088. 50		26 088. 50	20 054. 00	6 034. 50	30. 09
	Autres immobilisations financières	131 156 163. 79		131 156 163. 79	131 156 163. 79		
	Total II	158 387 418. 65	2 703 149. 63	155 684 269. 02	155 405 308. 18	278 960. 84	0. 18
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 498 506. 45		4 498 506. 45	4 890 678. 38	392 171. 93-	8. 02-
	Autres créances	89 651 396. 89		89 651 396. 89	82 429 633. 98	7 221 762. 91	8. 76
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	28 724 690. 29		28 724 690. 29	52 106 988. 26	23 382 297. 97-	44. 87-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	324 367. 00		324 367. 00	288 557. 00	35 810. 00	12. 41
	Total III	123 198 960. 63		123 198 960. 63	139 715 857. 62	16 516 896. 99-	11. 82-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	281 586 379. 28	2 703 149. 63	278 883 229. 65	295 121 165. 80	16 237 936. 15-	5. 50-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SAS ARYZTA FRANCE
77164 Ferrières-en-Brie

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/07/2022 12	Exercice N-1 31/07/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 28 750 000)	28 750 000.00	28 750 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 038.56	5 038.56		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 875 000.00	2 875 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	47 465 687.17	54 952 296.25	7 486 609.08-	13.62-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 112 493.13	7 553 075.08-	13 665 568.21	180.93
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	37 635.34	37 635.34		
	Total I	85 245 854.20	79 066 895.07	6 178 959.13	7.81
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 720 935.15	1 952 295.15	231 360.00-	11.85-
	Provisions pour charges	270 838.20	420 800.20	149 962.00-	35.64-
	Total III	1 991 773.35	2 373 095.35	381 322.00-	16.07-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		20 093 500.00	20 093 500.00-	100.00-
	Concours bancaires courants	29 625.81	2 593 960.57	2 564 334.76-	98.86-
	Emprunts et dettes financières diverses	185 288 529.57	186 240 557.84	952 028.27-	0.51-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 835 872.99	2 539 831.52	1 296 041.47	51.03
	Dettes fiscales et sociales	1 928 092.71	2 008 739.43	80 646.72-	4.01-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 400.00	66 258.00	54 858.00-	82.79-
	Autres dettes	535 932.02	122 036.02	413 896.00	339.16
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	16 149.00	16 292.00	143.00-	0.88-
	Total IV	191 645 602.10	213 681 175.38	22 035 573.28-	10.31-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	278 883 229.65	295 121 165.80	16 237 936.15-	5.50-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an — 78 125 602.10 — 100 161 175.38

SAS ARYZTA FRANCE
77164 Ferrières-en-Brie

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2022 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	13 575 573. 81	317 576. 00	13 893 149. 81	13 616 525. 39	276 624. 42	2. 03
Chiffre d'affaires NET	13 575 573. 81	317 576. 00	13 893 149. 81	13 616 525. 39	276 624. 42	2. 03
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			17 093. 02	20 667. 22	3 574. 20-	17. 29-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			337 302. 26	1 508 207. 52	1 170 905. 26-	77. 64-
Autres produits			6 100. 32	109. 57	5 990. 75	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			14 253 645. 41	15 145 509. 70	891 864. 29-	5. 89-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			10 334 302. 49	9 133 158. 75	1 201 143. 74	13. 15
Impôts, taxes et versements assimilés			175 418. 97	149 451. 87	25 967. 10	17. 37
Salaires et traitements			3 371 600. 51	2 757 946. 30	613 654. 21	22. 25
Charges sociales			1 525 809. 79	1 256 713. 82	269 095. 97	21. 41
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			101 303. 44	75 998. 10	25 305. 34	33. 30
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			21 851. 00	311 772. 00	289 921. 00-	92. 99-
Autres charges			78 629. 52	79 432. 46	802. 94-	1. 01-
Total des Charges d'exploitation (II)			15 608 915. 72	13 764 473. 30	1 844 442. 42	13. 40
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 355 270. 31-	1 381 036. 40	2 736 306. 71-	198. 13-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

SAS ARYZTA FRANCE
77164 Ferrières-en-Brie

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2022 12	Exercice N-1 31/07/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	10 000 000.00	178 628.37	9 821 371.63	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	595 287.25	352 768.21	242 519.04	68.75
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change		19 973.06	19 973.06-	100.00-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	10 595 287.25	551 369.64	10 043 917.61	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	7 773 113.28	7 960 776.13	187 662.85-	2.36-
Différences négatives de change	2 745.24	18 953.99	16 208.75-	85.52-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	7 775 858.52	7 979 730.12	203 871.60-	2.55-
2. Résultat financier (V-VI)	2 819 428.73	7 428 360.48-	10 247 789.21	137.95
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 464 158.42	6 047 324.08-	7 511 482.50	124.21
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	113 131.00		113 131.00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	113 131.00		113 131.00	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	113 131.00		113 131.00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	135 448.29		135 448.29	
Impôts sur les bénéfices (X)	4 670 652.00-	1 505 751.00	6 176 403.00-	410.19-
Total des produits (I+III+V+VII)	24 962 063.66	15 696 879.34	9 265 184.32	59.03
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 849 570.53	23 249 954.42	4 400 383.89-	18.93-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 112 493.13	7 553 075.08-	13 665 568.21	180.93

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	10 019 368.00	185 225.00
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	7 769 025.00	7 769 025.00

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Concernant le traitement des engagements retraite, la société a appliqué sur cet exercice le nouveau choix de méthode proposé par la recommandation ANC 2013-02, cette dernière mise à jour à la suite d'une décision de l'IFRS IC sur l'interprétation d'IAS 19.
La nouvelle méthode ayant été appliquée au titre de l'exercice en cours à la date de publication de la recommandation, le changement est à traiter comme un changement de réglementation et non comme un changement de méthode.
Selon le PCG (art. 122-1), ce changement n'a pas besoin d'être justifié (Rec. ANC précitée § 4). L'impact sur les comptes affecte le report à nouveau créditeur pour un montant de 66 466 €.

Filiale Martin Diffusion
La Sas Jallon a absorbé la Sas Martin Diffusion par transmission universelle du pratimoine en date du 01/10/2021 avec effet rétroactif au 01/08/2021.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La continuité d'exploitation est assurée après prise en compte du soutien financier de Blixten UC.
Ce soutien financier a été confirmé par Blixen UC pour une durée minimum jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2023.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Activité de la société :

Aryzta France est la société holding française qui détient les participations indiquées dans la liste des filiales et participations de l'annexe. Elle réalise son chiffre d'affaires par le biais de refacturations de ses coûts aux filiales (fonctions centrales, services partagés). Ses produits financiers, le cas échéant, sont essentiellement constitués des dividendes de ses filiales. Ses charges financières rémunèrent essentiellement l'emprunt contracté auprès d'une société irlandaise du groupe, Aryzta Bakeries Ireland.

Intégration fiscale :

La société Aryzta France a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.
La société Aryzta France a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet le 1er août 2015.
La société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société Aryzta France Sas.
L'impôt provisionné dans la Sas Aryzta France correspond à l'impôt réellement dû en l'absence d'intégration.
En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère, sous réserve de la réallocation de ces économies aux filiales présentant un résultat déficitaire dans la limite et au prorata de l'économie d'impôt disponible.

Taux d'imposition utilisé :

Taux normal : 27,50 %
Contribution sociale : 3,30 % sur la tranche > à 763 K€ d'IS.

Capitaux propres :

Le résultat 31/07/2021 s'élevant à < 7 553 075 > € a été affecté au compte "report à nouveau ".
Le résultat 31/07/2022 s'élève à 6 112 493 €.

Variations significatives

- Participations : 288 K€
Actions ABF, suite augmentation du capital.

- Clients : < 392 > K€
Concerne essentiellement des sociétés du groupe.

- Autres créances : 7 222 K€
* Concerne les sociétés du groupe : 9 783 K€
* Impôt sur les sociétés : < 2 538 > K€
* Tva : < 31 > K€
* Autres comptes : 8 K€
7 222 K€

- Disponibilités : < 23 382 > K€
Concerne essentiellement le Prêt Garanti par l'Etat.

- Emprunts auprès des établissements de crédit : < 20 094 > K€
Concerne le Prêt Garanti par l'Etat.

- Emprunts et dettes financières : < 952 > K€
Concerne exclusivement des sociétés du groupe

- Fournisseurs : 1 296 K€
* Groupe : 1 405 K€
* Hors Groupe : < 109 > K€
1 296 K€

- Dettes fiscales et sociales : < 81 > K€
* Personnel : 236 K€
* Tva : < 332 > K€
* Taxes : 15 K€
< 81 > K€

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 194 125		123 895
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	35 551		
Installations générales agencements aménagements divers	18 868		11 342
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757		3 500
Immobilisations corporelles en cours	11 352		
TOTAL	76 527		14 842
Autres participations	25 660 786		657 275
Autres titres immobilisés			5 000
Prêts, autres immobilisations financières	131 176 218		6 035
TOTAL	156 837 004		668 310
TOTAL GENERAL	158 107 656		807 046

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	45 715	89 744	1 182 560	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			35 551	
Installations générales agencements aménagements divers			30 209	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 757	3 500	
Immobilisations corporelles en cours	11 352	0-		
TOTAL	11 352	10 757	69 260	
Autres participations	369 715		25 948 346	
Autres titres immobilisés			5 000	
Prêts, autres immobilisations financières			131 182 252	
TOTAL	369 715		157 135 598	
TOTAL GENERAL	426 782	100 501	158 387 419	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	944 324	84 579	89 745	939 158
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	26 062	9 489		35 551
Installations générales agencements aménagements divers	1 339	6 042		7 381
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757	1 194	10 757	1 194
TOTAL	38 158	16 725	10 757	44 125
TOTAL GENERAL	982 482	101 304	100 502	983 284

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	84 579				
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 489				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 042				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 194				
TOTAL	16 725				
TOTAL GENERAL	101 304				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	37 635				37 635
TOTAL	37 635				37 635

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	420 800		149 962		270 838
Autres provisions pour risques et charges	1 952 295	21 850	253 210		1 720 935
TOTAL	2 373 095	21 850	403 172		1 991 773

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 719 866				1 719 866
TOTAL	1 719 866				1 719 866
TOTAL GENERAL	4 130 596	21 850	403 172		3 749 274
Dont dotations et reprises d'exploitation		21 851	336 706		

Autres provisions pour risques et charges

Provision pour situation nette négative filiale GHL.....	1.575 K€
Provision litige divers.....	36 K€
Provision litige social.....	110 K€
	1.721 K€

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	26 089	1-	26 089
Autres immobilisations financières	131 156 164	0-	131 156 164
Autres créances clients	4 498 506	4 498 506	
Personnel et comptes rattachés	16 421	16 421	
Impôts sur les bénéfices	1 047 455	1 047 455	
Taxe sur la valeur ajoutée	780 268	780 268	
Divers état et autres collectivités publiques	1 440	1 440	
Groupe et associés	87 692 926	87 692 926	
Débiteurs divers	112 887	112 887	
Charges constatées d'avance	324 367	324 367	
TOTAL	225 656 523	94 474 270	131 182 253
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	6 035		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	29 626	29 626		
Emprunts et dettes financières divers	114 369 605	849 605		113 520 000
Fournisseurs et comptes rattachés	3 835 873	3 835 873		
Personnel et comptes rattachés	667 797	667 797		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	444 431	444 431		
Taxe sur la valeur ajoutée	716 197	716 197		
Autres impôts taxes et assimilés	99 668	99 668		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 400	11 400		
Groupe et associés	70 918 925	70 918 925		
Autres dettes	535 932	535 932		
Produits constatés d'avance	16 149	16 149		
TOTAL	191 645 602	78 125 602		113 520 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 000 000			

Le prêt accordée par Aryzta Bakeries Ireland vient à échéance au 31/07/2024. Son taux est de 6,75%.

Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée le 4 août 2005 et entrée en vigueur à la même date avec les sociétés détenues par Aryzta France pour une durée indéterminée à compter du 4 août 2005. Au 31 juillet 2022, la convention de gestion de trésorerie s'élève à un montant créditeur de 70 717 K€ et est composée des créances et dettes suivantes:

- créance sur Groupe Hubert Logistique 202 K€
- dette envers France Distribution 13 154 K€
- dette envers France Nord Distribution 2 046 K€
- dette envers Jallon 6 484 K€
- dette envers Boul'Pat Atlantique 6 774 K€
- dette envers Boul'Pat Service 5 880 K€
- dette envers Normandie Gel Distribution 1 989 K€
- dette envers Patis Service 3 924 K€
- dette envers Sogepat 541 K€
- dette envers Boul'Pat Littoral 1 346 K€
- dette envers ABF 71 K€
- dette envers Coup de Pates 2 410 K€
- dette envers Belgagel 6 700 K€
- dette envers Aryzta Investissements 19 600 K€

Il n'y a pas eu d'intérêts reçus ou versés durant l'exercice.

Les prêts sont intégralement composés de prêts action logement accordés aux salariés.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1. 0000	28 750 000			28 750 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 11 ans
Matériel outillage	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements aménage divers	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Le poste "Autres immobilisations financières" figurant à l'actif du bilan pour 131 156 164 € est composé des mali de fusion suivants :

- 23 256 294 € provenant de la TUP de Hubert Développement avec Hubert Finance
- 1 903 371 € provenant de la TUP d'Amp avec Hubert Finance
- 105 996 499 € provenant de la TUP de Hubert Finance avec Aryzta France

En adéquation avec le changement de législation (nouvelles règles comptables introduites par le règlement n°2015-06 de l'ANC), le mali de fusion doit être affecté en priorité aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable et sur lesquels il existe des plus-values latentes. Concernant la société, le mali technique est ainsi affecté aux titres de participations et a été reclassé dans un sous-compte "autres immobilisations financières".

Mali technique affecté (en K€)

Titres sous jacents	Montant brut	Dépréciation	Net
FD	15 079		15 079
FND	7 698		7 698
JALLON	13 617		13 617
BPA	14 100		14 100
BPS	16 164		16 164
NG	5 498		5 498

PS	11 872	11 872
BPL	4 051	4 051
MAR	8 035	8 035
CDP	34 332	34 332
SGP	710	710
	131 156	131 156

Un test de dépréciation des titres et des mali techniques est mené à chaque date d'inventaire ou lorsque des évènements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue, et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition. Les tests sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des titres et des mali techniques à leur valeur d'utilité correspondant à la plus haute des valeurs suivantes :
- actif net comptable de la participation
- valeur d'entreprise (flux de trésorerie actualisés avec un taux de 8.5% et diminués de la dette nette de la participation)

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier

sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	172 113
Autres créances	52 139
Disponibilités	43 143
Total	267 395

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	849 605
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 434 069
Dettes fiscales et sociales	1 013 812
Autres dettes	300
Total	3 297 786

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	324 367
Total	324 367
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	16 149
Total	16 149

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	25 948 346		
Créances clients et comptes rattachés	4 329 202		
Autres créances	87 745 309		
Emprunts et dettes financières diverses	185 288 530		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 087 935		
Autres dettes	535 120		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	79 066 895
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	79 066 895
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	79 066 895
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	7 486 609-
Autres variations	13 665 568
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	85 245 854
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	6 178 959
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	6 178 959

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations	13 893 150
Total	13 893 150

Répartition par secteur géographique	Montant
France	13 575 574
Export	317 576
Total	13 893 150

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	43
Agents de maîtrise et techniciens	25
Employés	5
Total	73

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 775 859	10 595 287
Dont entreprises liées	7 769 025	10 019 368

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14 005 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 14 005 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société constitue une provision pour indemnité de fin de carrière.

Hypothèses de calculs retenues :

Taux d'actualisation : 3,30 %
Taux de croissance des salaires : 2,00 % à 2,50 %
Mode de départ en retraite : départ volontaire
Taux de charges sociales patronales : 41 %
Tables de mortalité : TH-TF 00-02
Convention collective : Commerce de Gros (3044)

Montant de la provision au 31/07/2022 : 270 838 €

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- participation des salariés	135 448
- effort de construction	21 581
- risque divers	21 850
Autres :	
- indemnités de fin de carrière	270 838
Total des allègements	449 717

Montant de l'Is correspondant aux allègements nets futurs d'impôts : 112 429 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARYZTA	AG	632951000	Zurich (Suisse)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.
En tant que mère de sous-groupe la société Aryzta France est exempte d'établissement de comptes consolidés.

Les chiffres clés du sous-groupe français d'Aryzta sont :
- le montant de l'actif immobilisé : 199 220 375 €
- le montant des capitaux propres : 99 647 766 €
- le nombre des membres du personnel employés en moyenne au cours de l'exercice : 794

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-4

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- France Distribution	108 000	4 544 341	100.00	2 278 732	2 278 732			78 074 561	1 747 066		
- France Nord Distribution	40 000	2 017 406	100.00	1 323 456	1 323 456			17 588 906	929 431	200 000	
- Jallon	312 000	4 053 107	100.00	6 169 715	6 169 715			43 956 392	1 817 165	2 000 000	
- Boul'Pat Atlantique	46 000	4 010 912	100.00	7 622	7 622			26 981 004	1 652 371	650 000	
- Boul'Pat Services	80 000	4 191 751	100.00	4 120 000	4 120 000			34 931 805	2 066 067	1 000 000	
- Normandie Gel Distribution	96 000	2 204 736	100.00	1 317 025	1 317 025			9 309 491	928 602	500 000	
- Patis Service	180 000	4 502 007	100.00	3 671 948	3 671 948			24 068 318	1 872 722	1 400 000	
- Boul'Pat Littoral	39 987	1 301 524	100.00	1 695 989	1 695 989			12 351 295	533 524	250 000	
- Sogepat	38 112	627 636	100.00	900 000	900 000			6 487 801	354 688		
- Coup de Pates	130 000	5 872 316	100.00	38 112	38 112			19 142 416	2 755 733	4 000 000	
- Groupe Hubert Logistique	65 000	116 939	100.00	3 130 553	1 615 554			5 406 734	146 449		
- Belgagel	100 000	5 857 380	99.99	99 999	99 999			9 992 578	1 132 779		
- Lusigel	600 000	472 879	100.00	600 000	600 000			3 858 417	528 137		
- ABF	270 000	165 759	100.00	557 560	352 693			4 571 334	158 618		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- Filiales (+50% capital déten											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/08/2021 au 31/07/2022

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels - Remboursement pénalité IS - (contribution exceptionnelle 31/07/2015) - Ce montant a été imputé au compte 771200	113 131	
Total	113 131	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement indemnités journalières de prévoyance	596
Total	596

ARYZTA FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 28.750.000 euros
14-16, avenue Joseph Paxton, Zac de Bel Air, 77164 Ferrière-en-Brie
479 752 131 RCS Meaux

(la "*Société*")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 25 JANVIER 2023

[...]

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 juillet 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 6.112.493,13 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que la Société a engagé pour 54.186 euros de dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 juillet 2022 (correspondant à des amortissements excédentaires et/ou non déductibles), ce qui représente un impôt sur les sociétés théorique d'environ 14.901 euros.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et décide d'affecter l'intégralité dudit résultat, soit 6.112.493,13 euros, au compte "Report à nouveau" qui est en conséquence porté de 47.465.687,17 euros à 53.578.180,30 euros.

Compte tenu de cette affectation, l'Associé Unique prend acte de ce que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 85.245.854,20 euros répartis ainsi qu'il suit :

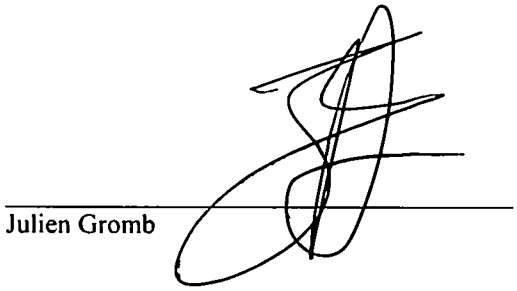
Capital social	28.750.000,00 €
Prime d'émission, de fusion, d'apport	5.038,56 €
Réserve légale	2.875.000,00 €
Report à nouveau	53.578.180,30 €
Provisions réglementées	37.635,34 €
Capitaux propres	***85.245.854,20 €***

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

Extrait certifié conforme,



Julien Gromb